

OPINION

Un renouveau de la réflexion sur la dissuasion nucléaire s'impose à l'Europe!

Par Jean MARSIA, président de la Société européenne de défense AISBL (S&ED)

Donald Trump, l'imprévisible président américain, relance le protectionnisme, recommence la course aux armements, classiques et nucléaires ; il lance un ultimatum à propos de l'Iran, qui vient à échéance le 12 mai ; il envisage de faire la guerre à la Corée du Nord, tout en se déclarant prêt à ouvrir le dialogue avec elle.

Aux antipodes de cette posture menaçante, le Saint-Siège se limite à multiplier les appels à la paix, sans plus de succès que le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU), alors que, depuis sept ans, les combats en Syrie ont fait plus de 400.000 morts et près de 11 millions de déplacés. Dans cette ligne pacifiste, le Saint-Siège avait voté à l'Assemblée générale des Nations Unies, en 2017, en faveur d'un traité d'interdiction totale des armes nucléaires, conformément à l'encyclique *Pacem in Terris* de 1963. Celle-ci condamne la dissuasion nucléaire. L'Église catholique prépare, dit-on, une nouvelle encyclique encore plus négative encore sur le nucléaire militaire.

Des politiciens européens, notamment belges, catholiques ou non, ont réclamé naguère le retrait des armes atomiques américaines d'Europe, sans négociation préalable avec les puissances nucléaires. Par contre, le président français Charles de Gaulle, bien que catholique, s'appuyait sur la dissuasion nucléaire «du faible au fort», pour stabiliser les relations internationales. Il doutait qu'un pays membre de l'Alliance atlantique soit protégé par le parapluie nucléaire américain, que les Américains risqueraient New York pour sauver Paris.

Que devrait faire l'Europe ? Suivre les pacifistes ? Selon moi, elle devrait commencer par se souvenir de quelques faits historiques, puis actualiser sa réflexion sur la dissuasion nucléaire.

L'Ukraine a accepté en 1994, à la demande des États-Unis et de la Russie, de démanteler les armes atomiques installées sur son sol, en échange de leur garantie de l'intégrité de son territoire. De garant, le Kremlin est devenu en 2014 l'envahisseur de la Crimée et d'une partie du Donbass, et les États-Unis n'ont pas fait grand-chose pour restaurer cette intégrité territoriale.

Après la première guerre du Golfe, en 1991, l'Irak a dû abandonner son programme nucléaire. En 2003, la coalition emmenée par les États-Unis écrasait son armée, mais s'avérait incapable de maintenir l'ordre en Irak et la paix au Proche-Orient, ce qui nous a valu des vagues de réfugiés.

Après des bombardements américains sur Benghazi, la Libye a renoncé à devenir une puissance nucléaire. Quelques années plus tard, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, puis

l'OTAN, plongeaient ce pays, ainsi que le Sahel, dans le chaos. La voie était libre pour les migrants africains.

Se désarmer unilatéralement sans garanties valables ne semble donc pas la piste à suivre, même si c'est la voie indiquée par le droit international en matière nucléaire.

Le traité de non-prolifération nucléaire (TNP) de 1968 réserve la dissuasion nucléaire aux membres permanents du CSNU. À l'époque, ils étaient seuls à posséder des bombes atomiques. Les autres États signataires s'engagent à ne jamais acquérir de telles armes et à placer leurs installations nucléaires sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Celle-ci vérifie que ces installations ne sont pas utilisées à des fins militaires. L'Inde, le Pakistan et Israël, qui n'ont pas signé le TNP, possèdent un arsenal nucléaire, sans violer le droit international.

La Corée du Nord s'est retirée du TNP en 2003, après avoir mené un programme clandestin depuis au moins 1989. C'est pourquoi le CSNU a décidé des sanctions contre elle. Il les a aggravées à 8 reprises, suite au développement progressif du programme nucléaire nord-coréen, et à ses essais nucléaires. Ce pays dispose en outre de missiles balistiques pouvant atteindre l'Europe occidentale, sauf la péninsule ibérique et la moitié occidentale du Royaume-Uni, de la France et de l'Italie. Récemment, face aux menaces de Trump, Kim Jong-un s'est prononcé pour la dénucléarisation de la péninsule coréenne, le retrait des troupes américaines de Corée du Sud et des garanties de sécurité. Il a confirmé, lors d'une visite à Pékin, fin mars 2018, la perspective d'un prochain sommet avec le président américain.

L'Iran a commencé, au début des années 2000, à construire une usine d'enrichissement d'uranium ainsi qu'un réacteur capable de produire du plutonium, deux précurseurs des bombes atomiques. Dès 2003, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne, puis les États-Unis, la Russie, la Chine et l'Union européenne (UE), ont demandé à l'Iran d'abandonner ces deux projets. L'Iran a refusé en arguant des contrôles de l'AIEA. Celle-ci a toutefois fait valoir que sa capacité d'inspection était limitée par les Iraniens. Le CSNU a donc adopté des sanctions. Celles-ci, renforcées par celles des États-Unis et de l'UE, ont empêché l'Iran d'avoir des relations bancaires avec l'Occident, de lui vendre son pétrole et d'en importer certains biens et services.

Après douze années de négociations, l'Iran a proposé la levée des sanctions, en échange d'une réduction, pendant quinze ans, de son programme nucléaire militaire et d'une modification du réacteur, de façon à ce qu'il ne produise plus de plutonium, tout en conservant des capacités scientifiques et industrielles nucléaires civiles, contrôlées effectivement par l'AIEA. Le 14 juillet 2015, ces propositions ont été acceptées, le *Joint Comprehensive Plan of Action* (JCPoA) a été signé. Il prévoit une limitation temporaire des capacités nucléaires militaires iraniennes et un renforcement

des contrôles de l'AIEA, en échange de la levée des sanctions et du dégel des avoirs iraniens à l'étranger. Le 16 janvier 2016, l'AIEA a annoncé la mise en œuvre du JCPoA.

Les sanctions de l'ONU, celles de l'UE et celles de certains États ont été levées, en tout ou en grande partie.⁽¹⁾ Les avoirs iraniens dégelés s'élevaient à 50 milliards de dollars. Pour réduire son taux de chômage, qui serait de 40% chez les jeunes, l'Iran espérait son retour dans le système financier international, des investissements et des transferts de technologie dans les secteurs de l'énergie, des transports et des produits de consommation courante, car, depuis 2016, tous les trois mois, l'AIEA publie les conclusions de ses contrôles : ils se sont effectués sans problème, l'Iran respecte ses engagements.

Donald Trump formule néanmoins des critiques fondées sur le JCPoA : certaines restrictions imposées à l'Iran ne valent que pour un temps limité, les inspecteurs de l'AIEA n'ont pas accès aux sites militaires iraniens et la question des missiles balistiques n'est pas réglée.⁽²⁾ En 2010, le CSNU a interdit à l'Iran toute activité liée aux missiles balistiques pouvant emporter des armes nucléaires, par la résolution 1929, remplacée en 2015, à la suite du JCPoA, par la résolution 2231. Or, depuis 2015, l'Iran a violé ces résolutions, et l'esprit du JCPoA, en testant des missiles, dont le Khorramchahr, qui a une portée de 2.000 km, et en fournissant des missiles aux rebelles yéménites houthis, qui les ont tirés sur Riyad.

Obligé par la loi américaine de confirmer trimestriellement le JCPoA, le président Trump l'a refusé en octobre 2017,⁽³⁾ puis l'a accepté le 12 janvier 2018, tout en demandant à l'Europe de se joindre aux États-Unis pour le corriger avant la fin du trimestre suivant, et en menaçant si ce n'est pas le cas d'y mettre fin. Or, les autres signataires du JCPoA ont fait savoir leur refus de rouvrir une négociation.

L'Europe peut-elle se distancier à ce point des États-Unis ?

Un monde sans armes nucléaires postule que toutes les puissances nucléaires s'engagent dans cette direction, par des étapes concrètes, irréversibles et vérifiables et que le TNP soit universalisé et pleinement respecté, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Partant de cette réalité, l'Alliance atlantique assure la défense de ses États membres par des moyens tant conventionnels que nucléaires. Pour éviter l'usage immédiat des missiles intercontinentaux porteurs de bombes de plusieurs mégatonnes, elle met en œuvre des armes tactiques et de moyennes portées, conformément à la stratégie des États-Unis.

La révision de la posture nucléaire américaine 2018 (*Nuclear Posture Review 2018*) ne change rien au Traité de limitation des forces nucléaires de portée intermédiaire (FNI) de 1987, ni à ceux de réduction des armes stratégiques de 1991 (START ou *Strategic Arms Reduction Treaty*) et de 2010 (New START). Les États-Unis réaffirment que l'arme atomique ne s'envisage que dans des circonstances extrêmes de légitime défense, en protection des intérêts vitaux, contre toute attaque stratégique significative, nucléaire, conventionnelle et cyber. Tout emploi en premier est écarté.

Le budget américain de la dissuasion nucléaire est de 29 milliards \$ (23 milliards €) en 2018, il atteindra 53 milliards \$ en 2030, et redescendra à 30 milliards \$ vers 2040. La dissuasion sera calibrée en fonction des cibles en Russie, en Chine, en Corée du Nord et en Iran. Les armes de «faible puissance» (soit 300 tonnes, la bombe d'Hiroshima était de 15 kilo-

tonnes) continueront d'être développées. Le vecteur aérien de la bombe B61-12 sera l'avion F-35. Un petit nombre de missiles balistiques navals en seront équipés, ainsi qu'à long terme des missiles de croisière, si Moscou ne respecte pas de nouveau le traité FNI.⁽⁴⁾

La question du remplacement des vecteurs nucléaires tactiques des pays européens impliqués dans la dissuasion de l'OTAN se pose donc lorsque ces vecteurs deviennent obsolètes. Bientôt, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie devront choisir le successeur du chasseur bombardier Tornado, qui pourrait être le F-35 ou l'avion de combat d'Airbus, si les Américains l'acceptent. Aux dernières nouvelles, les avions F-16 de la Belgique pourraient voler pendant des années encore, mais voler n'est pas l'unique mission d'un avion de combat.

Des réductions des arsenaux nucléaires n'interviendront pas de manière unilatérale ou purement déclaratoire, mais à travers une consultation multilatérale, afin de s'assurer que la solidarité transatlantique sera respectée et que le processus sera équilibré.

Une Europe dénucléarisée implique la participation et l'engagement de la Russie, de la Chine, de la Corée du Nord et de l'Iran. C'est pourquoi l'Europe devrait suivre l'exemple de la Belgique, qui a lancé la Convention d'Ottawa interdisant l'emploi des mines antipersonnel, qui a été le premier État à interdire les armes à sous-munition. L'Europe devrait promouvoir de nouvelles réductions mutuelles des stocks d'armes nucléaires tactiques, ainsi que des systèmes d'armes à portée indiscriminée et/ou qui, de manière disproportionnée, provoquent un nombre de victimes civiles. Cela requiert une Europe fédérale, car l'UE peut seulement compter sur son *soft power*, par exemple les sanctions pour violations des droits de l'homme en Iran, dont l'effet positif ne saute pas aux yeux, même en y regardant de tout près.

Paradoxalement, l'UE pourrait être amenée à user de son *soft power* à l'égard des États-Unis. Les sanctions que les États-Unis risquent de réinstaurer contre l'Iran viseront toutes les entreprises, pas seulement les entreprises américaines. Celles qui commerceraient avec l'Iran n'auraient plus accès au marché américain. Or, Airbus a vendu récemment des dizaines d'avion à l'Iran et a obtenu des licences d'exportation des nombreuses pièces et ensembles provenant des États-Unis que comportent ces avions, mais elles ne sont valables que jusque 2020. Seuls quelques avions pourront être livrés. Les banques européennes n'osent pas octroyer de prêts aux Iraniens, craignant de ne plus avoir accès à Wall Street. Mais une guerre commerciale entre l'Europe et les États-Unis est-elle envisageable dans le contexte sécuritaire et économique actuel ? À mon avis, non.

Nous n'avons donc pas d'autre choix que de promouvoir une Europe fédérale, pour pouvoir faire valoir notre point de vue raisonnable dans les relations internationales, rééquilibrer le lien transatlantique et assurer notre sécurité et notre défense.

1) La seule exception de l'UE à la levée des sanctions nucléaires concerne les embargos sur les armes et les restrictions liées au programme de missiles balistiques, qui s'appliqueront jusqu'en octobre 2023.

2) J'ajouterais à ces reproches que l'Iran, même s'il l'applique déjà, ne ratifiera le Protocole additionnel de l'AIEA qu'en 2024. Alors seulement, l'Iran sera partie au Traité de non-prolifération et sera soumis à ses obligations.

3) En cas de refus du président, le Congrès dispose de 60 jours pour réintroduire les sanctions par un vote à la majorité simple, ce qu'il n'a pas fait, faute de majorité.

4) Voir Nathalie Guibert, «Comment Trump réarme la dissuasion nucléaire» dans *Le Monde*, 9 mars 2018, p. 4.

Une performance solide dans toutes ses activités pour la BIL

La Banque Internationale à Luxembourg SA (BIL) a annoncé le jeudi 29 mars ses résultats financiers pour l'exercice 2017. La BIL affiche une performance solide dans toutes ses activités, avec une augmentation de 5,7% du résultat net après impôts.

La BIL signe une belle performance dans ses activités de Retail & Digital Banking, de Corporate & Institutional Banking et de Wealth & Investment Management. À 501 millions d'euros, les revenus provenant de ses activités commerciales ont augmenté de 7,9%, une hausse importante et par ailleurs en ligne avec les objectifs de sa stratégie BIL2020.

Les actifs sous gestion ont progressé de 4,5% pour atteindre 39,4 milliards d'euros, grâce à de nouvelles entrées nettes de 1 milliard d'euros et un

effet de marché positif de 0,7 milliard d'euros. Les dépôts de la clientèle se sont inscrits en hausse de 1,2% et s'élevaient désormais à 16,3 milliards d'euros.

Cette progression plus marquée des actifs sous gestion par rapport aux dépôts s'explique par des initiatives de conversion de liquidités, en particulier au niveau du Wealth Management, qui ont pour but de procurer à nos clients un meilleur rendement sur investissement.

Les prêts à la clientèle (toutes activités confondues) se sont montés à 13,3 milliards d'euros, contre 12 milliards d'euros fin 2016, ce qui montre une fois encore tout le soutien que la BIL apporte à l'économie luxembourgeoise et aux entrepreneurs locaux.

Grâce à ces bonnes performances, le résultat net après impôts a grimpé de 5,7%, pour s'établir à 117 millions EUR en 2017, contre 110 millions EUR en 2016. Ces chiffres seront soumis à l'as-

semblée générale annuelle des actionnaires de la BIL le 27 avril 2018.

Hugues Delcourt, président du comité de direction : «Nous sommes fiers d'annoncer, que nous avons, cette année encore, atteint les objectifs fixés dans le cadre de notre stratégie BIL2020. Ces excellents résultats montrent que, grâce à la confiance de ses clients, au soutien de ses actionnaires et à l'engagement de ses collaborateurs, la BIL a retrouvé toute sa place en tant que banque universelle forte, en croissance, et profondément ancrée dans l'économie locale. Nous sommes heureux de constater que les investissements réalisés pour nous moderniser et pour devenir un leader de l'innovation au Luxembourg commencent à porter leurs fruits.»

Luc Frieden, président du conseil d'administration du groupe BIL : «2017 représente un jalon important sur le chemin de croissance emprunté par la BIL ces dernières années. C'est le résultat de

la stratégie à laquelle ont souscrit le Conseil d'administration et les actionnaires de la banque. Cette stratégie a pour but de consolider le statut de la BIL en tant que banque forte et financièrement solide, ancrée au Luxembourg, son marché domestique, et opérant également sur les régions frontalières et certains marchés étrangers.»

Des distinctions telles que le titre de «Best Bank in Luxembourg 2017» octroyé par le magazine *Global Finance* et celui de «Bank of the Year Luxembourg» décerné par *The Banker* (pour la deuxième année consécutive) sont venues saluer une fois de plus la qualité des services de la BIL. En septembre 2017, *Legend Holdings Corp.*, une société d'investissements diversifiés cotée à la Bourse de Hong Kong, a annoncé le rachat de la participation de *Precision Capital* dans la BIL. Cette transaction est en cours d'analyse par la Banque centrale européenne, la Commission de Surveillance du Secteur Financier et les autres autorités de régulation compétentes.